



VILLEMADE D'ANTAN



N° 81

Janvier 2013

Patrimoine bâti (6)

Terminons notre inventaire des maisons de Villemade. Le **chemin de Pradès** desservait 6 maisons en 1827, toutes démolies par l'inondation : les n° 752, 685 (avec un beau puits en briques cuites), 605 et 225, l'ancienne ferme de « Lissart », au croisement avec le chemin de Labarthe, reconstruite en 1930 avec « balet » et galerie et qui conserve un tombeau protestant ; enfin au n° 1340 la ferme de Borde Basse avec son pigeonnier.

Sur la **vieille route de Moissac**, la ferme qui est devenue école libre de filles, au bas de la côte, existait en 1827 plus quatre autres maisons aux n° 204, 422, 469 et 529.

Enfin notons qu'en 1827 le **chemin de Labarthe** (qui s'appelait « les 3 chemins »), le **chemin du Maillet** et la **Vieille route de Montauban** ne desservaient aucune maison.

Les pigeonniers

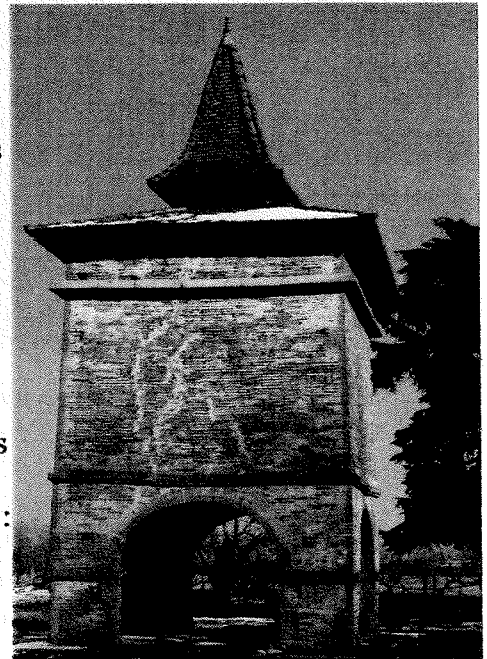
La révolution de 1789 a donné le droit à tous les propriétaires de construire des pigeonniers (auparavant, ce droit était réservé aux nobles), mais avec certaines limites (il fallait avoir une certaine superficie de terre cultivée ; en principe le nombre de trous d'envol correspond au nombre de demi-hectares possédés). Les pigeons servaient de nourriture. Leur fiente, la colombine, était un engrais recherché, surtout à l'époque où l'on n'utilisait pas le fumier. Il arrivait qu'une partie de la dot fût de la colombine.

Plus anciennement l'urine de pigeon servait à traiter, par l'acide urique qu'elle contenait, le pastel pour teindre les tissus. Les trous d'accès des pigeons sont tournés, sauf exception, vers le soleil levant. Les nids, faits en maçonnerie ou en paniers tressés, s'appellent des boulines. Les pigeonniers sont protégés des rats par une rangée de céramiques (parfois remplacée par de la tôle) ou de briques en saillie qui fait tout le tour de la construction et qui s'appelle une randière. Ils ont souvent une ornementation sur le faitage. Nous devons ces renseignements à Jacques Astoul, le fils d'une ancienne villemadaise.

Sur la commune de Villemade, on compte 13 pigeonniers, sans parler des maisons plus récentes qui y ressemblent. Ils sont en briques cuites, sauf un, et ont trois formes : 1) La forme carrée : ils sont posés sur 4 piliers réunis par des arcades avec un toit à quatre pans. Entre les piliers, au sol, l'espace sert de remise, le pigeonnier proprement dit étant à l'étage. Nous en avons deux, récemment restaurés, celui de Bellerive (voir photo), 3770,

route de Bordeaux, du 18^e siècle et l'autre chemin de St Pierre qui porte l'inscription « Maury 1737 », probablement le nom du constructeur et la date de la construction. Ou bien ils ne sont pas posés sur piliers mais sur murs. On en trouve deux de cette sorte : un route de Falguières n° 2000 (rénové tout récemment) et l'autre 320 chemin St Hippolyte.

2) La forme « pied de mulet » : les pigeonniers de cette forme sont les plus fréquents dans la région parce plus faciles à construire. Ils sont rectangulaires, reposent sur des murs construits depuis le sol et ont un toit à un seul pan avec un décrochage dans lequel se trouvent les trous et la piste d'envol.



Là aussi, le pigeonnier proprement dit est à l'étage, le bas, fermé, sert d'étable ou de remise. Il peut aussi être accolé à la maison ou au hangar. Les plus visibles sont au n° 400 de l'ancienne route de Montauban, au Palais n° 601, au n° 1340 chemin de Pradès et deux route de Falguières n° 377 et n° 1707. Un autre, route de Bordeaux (ancienne maison Padié), a été reconstruit en parpaings après l'inondation de 1930. Route de Bordeaux également, un autre se cache sous les arbres près d'une ruine. Chemin de la Pouzaque, juste à côté du Mortarieu, un est en ruines, mais ce sont des ruines solides car il y a de nombreuses années qu'il est ainsi.

3) Enfin signalons le dernier, en briques lui aussi, le seul à avoir une forme hexagonale, de petite taille, sans toit, celui du château.

A notre connaissance, au moins quatre ont été démolis, dont un tout récemment, celui du Garrabet, au bout du chemin Bourrut (voir photo), et un autre situé en plein village dans la cour de l'école : sa destruction a été décidée par le Conseil municipal le 11 novembre 1938 « parce qu'il menace ruine ».



Les puits

Au village, anciennement il y avait deux puits, profonds de 16 mètres, un chez Justin le charron (154 rue des Écoles) et l'autre, qui n'existe plus, sur la place de l'Église (une carte postale, que l'on peut voir à la mairie, le montre bien avec son petit édifice). Dans la première moitié du 20^e siècle, presque toutes les maisons du village avaient leur puits, ainsi que les maisons hors du village. C'était vital quand l'adduction d'eau n'existait pas. On en trouve encore un certain nombre, plus ou moins bien conservés, parfois modernisés.

Quelqu'un du Palais nous a raconté : « On avait un puits qui existait déjà en 1740 avec une margelle et le seau. Il servait pour deux maisons : la nôtre et celle des voisins (on pouvait donc y accéder de deux côtés). On en tirait l'eau pour nous et pour les bêtes ».

Une autre se souvient : « Un jour, on a trouvé un chat crevé dans notre puits. Il a fallu le vider complètement et, en attendant qu'il se remplisse à nouveau, on allait chercher l'eau chez le voisin. À partir de ce moment là, on a couvert le puits ».

La réalisation des puits était confiée à un homme de métier, le puisatier. Il n'en existait pas sur Villemade et on faisait appel à des spécialistes de l'extérieur. C'était un métier important, car le puits servait à la fois pour l'alimentation de la maison, des animaux et aussi pour l'irrigation des jardins et de quelques parcelles. C'était un métier qui exigeait beaucoup de savoir-faire et de prudence : les buses en ciment n'existaient pas et il fallait élever le mur circulaire en briques au fur et à mesure à l'aide d'un bâti en bois.

Les puits étaient équipés d'un tourniquet avec manivelle ou, pour les moins profonds, d'un balancier qu'on appelait la « calleba ». Ces renseignements sur le travail du puisatier nous ont été communiqués par René Constans.

Proverbe occitan

Qun sol s'aconselha, sol se repentis.

Celui qui seul se conseille est seul à se repentir (celui qui ne demande conseil à personne ne peut s'en prendre qu'à lui-même).



VILLEMADE D'ANTAN



N° 82

Février 2013

Patrimoine bâti (7)

Les **cabanes** servaient d'abri pour les hommes et pour les bêtes quand les champs à travailler étaient loin de la maison. Ainsi à midi on ne revenait pas à la maison et on faisait la pause à la cabane. Dans notre commune, on n'en trouve qu'à Pradès, dont les champs étaient éloignés des maisons. Il en reste deux, une sur le bord du chemin et l'autre, restaurée, sur le bord de l'Aveyron. Plus un pan de mur d'une troisième.

La petite bâtisse qui se trouve sur le côté droit de la grand route dans la direction de Lafrançaise, avant le pont de l'Aveyron comme celle, identique, que l'on voit au Saula, étaient des arrêts de la ligne de tramway et ont servi par la suite d'abri aux cantonniers quand ils surveillaient la montée des eaux.

On imagine que les **moulins à eau** avaient une importance capitale pour pouvoir faire moudre son grain et avoir ainsi du pain. Au 13^e siècle, on en signale un sur la commune, au lieu dit Lestang sur le Mortarieu. Jusqu'à quand a-t-il existé ? Une « moulins » est signalée à cet endroit dans le cadastre de 1827. Malgré la proximité des cours d'eau, aucun autre n'est signalé. Plusieurs sont proches, celui de St-Pierre à Montastruc, et celui de Parazol au bout du chemin de Pradès, mais tous deux de l'autre côté de l'Aveyron. (Nous avons puisé ces renseignements sur les moulins dans le Bulletin Communal de mai 1993).



Merci à tous, nombreux, qui nous ont communiqué des renseignements ou leurs souvenirs. Nous continuerons de présenter des photos du patrimoine dans les numéros suivants.

Et terminons par de la poésie : un poème écrit en 1922 par Frédéric Cayrou : **Nostre balet** tiré du recueil « Mon gavelat », « mon gerbier ».

Davant nòstre ostal et dins l'enteremièja
De dos pijonièrs, avem un balet
Que ritz al solelh e bada a la pluèja
Come se voliá la beure a galet.
Lo traversariats dins un saut d'agaça
E, damb'l casquet,
Estiranhariatz son plancat de casse
De sus un banquet.

Devant notre maison
et encadré par deux pigeonniers, nous avons un
qui rit au soleil et s'ouvre à la pluie balet
comme s'il voulait la boire à la régalaade.
Vous le traverseriez d'un saut de pie
et, de sur un tabouret, avec le béret,
vous enlèveriez les toiles d'araignée
de son plancher de chêne.

Sa vièlha paret, tota encausenada
Que l'alba graciosa a punta de jorn
Candeja de luenc coma une bugada,
Blanqueja coma un novial cotilhon
E quand lo lughrà del cèl la torneja,
D'aval en amont,
Dins la nuèit escura, enquèra punteja,
E se vei totjorn.

Sus son pasiment en tèrra batuda
Qu'un cuol de fossor ten d'aplanierat,
Los borris i son de bèla venguda
Mès vint còps per jorn es engranierat.
Es aquò qu'i val mai d'una crebassa
E tant n'es rufat
Que per i mastar'n sieti
En bona plaça lo caldría plantat.

Que siàsque boçut o planièr, m'en chauti !
I vòli pas mal. Disi, tant milhor !
Se, m'i assietant, de còps m'i apauti
E totis, aici, pensan coma io.
La pròva es que tot çò que marcha o vòla
O grand o pichon
De nòstre balet, pren la caminola
En tota sason.

Devat lo plancat, dos jòcs d'irondèlas
An mastat lor niuc contra'ls cabirons
E del temps qu'i coan las doças femèlas
Los mascles se'n van caçar moscalhons
Aquí, sans crenrar nòstre vesinatge,
Aquels auselons
Nos rasclan de l'ala a cada viatge
D'un aire amistòs.

Son vieux mur, passé à la chaux,
que l'aube gracieuse, à la pointe du jour,
nettoie de loin comme une lessive,
paraît blanc comme un cotillon de mariée
et quand l'étoile du soir l'environne,
d'aval en amont,
dans la nuit sombre il luit encore
et se voit toujours.

Sur son sol en terre battue
qu'un cul de sarcloir maintient de niveau
les bourres y sont les bienvenues
mais vingt fois par jour elles sont balayées.
Cela lui vaut bien plus d'une crevasse
et il est tellement ridé
que pour y faire tenir un siège en bonne place
il le faudrait planté.

Qu'il soit bossu ou bien plat, cela m'est égal !
Je ne lui en veux pas et je dis « tant mieux » !
même si, en m'asseyant, parfois je m'étale,
et tous, ici, pensent comme moi.
La preuve en est que tout ce qui marche ou vole,
grand ou petit soit-il,
de notre balet prend le chemin
en toute saison.

Sous le plancher, deux couples d'hirondelles
ont bâti leur nid contre les chevrons
et pendant qu'y couvent les douces femelles
les mâles s'en vont chasser les moucheron.
Là, sans craindre notre voisinage,
ces petits oiseaux
nous frôlent de l'aile à chaque voyage
d'un air amical.



Un balet de Villemade

Proverbe occitan

Val mai d'amics en corsa que
d'argent en borsa.
Il vaut mieux des amis en course
(qui vous sont dévoués) que de
l'argent dans la bourse.



VILLEMADAIS D'ANTAN



N° 83

Mars 2013

Fourre-tout 1

On va appeler ce numéro et le suivant « fourre-tout » parce qu'ils vont contenir tout ce qu'on n'a pas pu caser ailleurs ou des souvenirs qui ont resurgi depuis.

Mme Ambal se souvient de la culture du **maïs à balai**. Quand il était mûr, il fallait le couper, l'entasser sous forme de cabane pour le faire sécher, puis le rentrer et le dépiquer (avec l'entreprise « Barroso »). Son mari faisait des balais à usage familial, et aussi pour récompenser les membres de sa famille qui venaient lui donner un coup de main. Il y avait « l'engraniera », qui était le balai « normal » et le « balatjon », petit balai pour la cheminée. Quand le grand balai de la maison était usé, on s'en servait à l'étable et quand il était encore plus usé, on s'en servait pour l'étable à cochon !

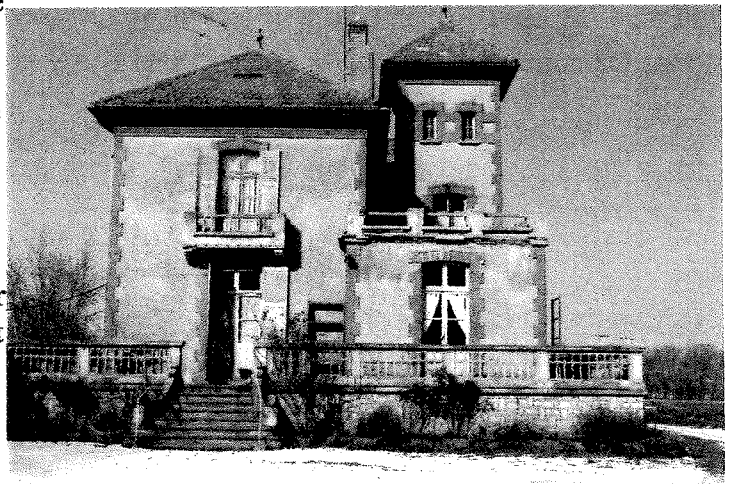
Mme Bourdoncle se souvient : « Mon grand père, quand il allait à la journée, emportait pour son repas de midi une tranche de pain, un oignon et une fiole de vin.

J'avais 4 ans, mon voisin, M. Forest, maire à l'époque, venait chercher son cheval et sa carriole juste en face de ma maison et il me faisait faire un tour du village, tous les matins ou presque. Ma mère m'avait mis un nœud dans les cheveux et j'attendais cette promenade tous les matins.

Toute petite, j'ai eu ma première paire de sabots confectionnée par le voisin, M. Marconnié. Le même voisin, qui était aussi coiffeur, m'invitait dans son salon et me laissait manipuler le fauteuil qui basculait légèrement pour surprendre le client.

Avant la télé (jusque vers 1950-55), le soir, quand il faisait beau, les habitants du village sortaient leurs chaises devant la porte et discutaient ».

Titoy, décédé, racontait : « Dans les années 50, nous étions 9 dans une 2cv en route vers un restaurant de Roquecor pour aller manger une tourtière. Au retour, dans le brouillard et la nuit, nous nous sommes perdus. Une passagère descend pour lire une pancarte : nous étions à 5 kms d'Agen. Le retour à Villemade a été plutôt matinal ! »



J. Contrasty se souvient : pour dire qu'une femme avait accouché et afin que les enfants ne comprennent pas, on utilisait l'expression : une telle « a curat lo bornac », elle a sorti le miel de la ruche.

Un de ses oncles était marchand d'ânes et il allait au marché d'ânes de Puylaroque. Il partait l'après-midi, arrivait au matin sur le marché, achetait un ou deux ânes et rentrait à Villemade. Il ne s'est pas enrichi et a fini domestique.

Un enfant, qui habitait à la limite de Villemade, allait à l'école à pied et pieds nus à Montauban, les souliers au tour du cou, qu'il rechaussait sur le pont du chemin de fer.

Paul Maurabis se souvient : « Au café Delbreil, on jouait à la manille aux enchères et on misait de petites sommes d'argent. Même en semaine, s'il pleuvait, il arrivait qu'on se retrouve pour jouer. Quand on demandait au père Delbreil combien on lui devait, il se décoiffait non pour nous saluer

mais parce qu'il avait le prix des consommations à l'intérieur de sa casquette ».

M. Chambart, décédé, nous a parlé du « mercat de la farda vielha », le marché des vieux habits, le marché au puces. Il se tenait à Montauban en bas de la cote de l'Oulette. C'est là que les paysans sans trop de moyens s'approvisionnaient, entre autres, en morceaux de cuir que l'on rivetait ou cousait l'un à l'autre pour fabriquer des « julhas », les liens qui servaient à solidariser le joug avec la tête des bœufs qui le portaient.



Mme Germaine Chiavassa se souvient : « Mon grand-père rentrait d'une foire à Toulouse avec son cheval et sa carriole. Ce devait être dans les années 1920. En arrivant à Parage (à l'arrivée à Montauban quand on vient de Toulouse, au croisement de la route de Bressols), il est attaqué par deux brigands qui agrippent la carriole par derrière, il met son cheval au galop et, avec son fouet, il se débarrasse des attaquants. Il n'est jamais revenu à la foire à Toulouse

Dans le n° 64 sur les fêtes, nous n'avons pas parlé du **feu de la St Jean**. Il se faisait sur la route de Falguières (qui n'était pas goudronnée), au carrefour du chemin de Nauze Longue. C'était le feu « officiel ». Les gens se regroupaient à l'église puis allaient en procession jusqu'à l'endroit prévu. On allumait le feu, le curé le bénissait. Les jeunes sautaient le feu ; parfois, un jeune, qui n'ajustait pas bien son saut, mettait les pieds dans les cendres ou la braise. Des feux s'allumaient aussi dans des maisons particulières ou dans des quartiers, comme celui du croisement des chemins de Raxol et de saint Pierre. Cette vieille coutume du feu de la Saint Jean, dont l'origine remonte à la nuit des temps, s'est interrompue quelques années au départ du curé Ratier en 1968 et a été remis en honneur par le Comité des fêtes.

Dans les numéros 65-67, nous avons donné l'origine possible des **noms de chemins**, de quartiers, de lieux-dits, avec l'aide de M. Burgan. Il nous a corrigé ou précisé deux noms : Boy ne viendrait pas du mot occitan signifiant bois ou buis mais du nom de quelqu'un qui s'appelait Bauy. Et Garrabet ne viendrait pas de « garrabot », petite barque mais de « garavier » ou « garavelier » qui veut dire églantier.

On nous a communiqué le **Menu du banquet fraternel des Anciens combattants du 7 mai 1933, section de Villemade**

servi par la maison Garrigues, restaurant à Villemade.

Potage velours

Hors d'œuvre variés

Turbot mayonnaise

Bouchées printanières

Filet de bœuf sauce Madère

Petits pois du pays au jambon

Gigot pré salé

Bombe glacée Desserts variés

Vins : grand ordinaire, Bordeaux, Champagne, café, cognac.

Nos anciens avaient bon appétit !

Nos photos : page 1 le « château » de Bellerive

page 2 un balet arrangé route de Montauban

Proverbe occitan

Pren la dròlla de ton vesin que conestràs son chin

Prends la fille de ton voisin et tu connaîtras son chien, son secret (entre dans la famille de quelqu'un et tu connaîtras leurs secrets).



VILLEMADÉ D'ANTAN



N° 84

Avril 2013

Fourre-tout 2

Jean-Claude Spony nous adresse le récit d'une petite aventure qui lui est arrivée il y a longtemps. « J'avais fait creuser un étang dans ma propriété de la Chênaie (voir photo), au carrefour du chemin de la Margue et de celui de Lestang. J'y avais mis deux cygnes, l'un que les pompiers de Montauban avaient capturé sur une gravière et un autre qu'un ami de Verlhaguet m'avait donné. Un couple de canards de Barbarie appartenant à mon voisin Fernand y avait également élu domicile à titre permanent. Je m'étais aperçu que, dès que j'avais le dos tourné, ces deux squatteurs chassaient les cygnes pour venir manger à leur place la pâtée quotidienne que je leur apportais. M'en étant ouvert à Fernand, celui-ci m'avait répondu que, les canards ne revenant jamais à la ferme, la solution était de les capturer sur place. Il me conseilla d'installer sur le petit ponton qu'il y avait au ras de l'eau une caisse à l'envers, à demi soulevée par un bâton auquel une longue ficelle serait attachée pour me permettre de me cacher à proximité et de mettre de la nourriture sous la caisse. Si un des canards venait manger, il me suffirait de tirer la ficelle qui ferait sauter le bâton et tomber la caisse, emprisonnant ainsi l'animal. Après plusieurs tentatives infructueuses, un beau midi, alors qu'en costume cravate (je travaillais alors au musée Ingres) j'effectuais une nouvelle tentative, le piège a fonctionné. La cane était prise. J'ai appelé mon fils et lui ai demandé de faire glisser la caisse jusqu'au bord du ponton pour que je puisse passer la main et saisir la cane. Accroupi au bord de l'eau, j'ai saisi les deux pattes de la cane mais, quand mon fils a enlevé la caisse, la cane s'est violemment ébrouée, me déséquilibrant et me faisant plonger tout habillé dans l'eau. Mais je n'avais pas lâché la cane. Mon fils riait comme un bossu, je pestais ferme. Je ramenaient ma prisonnière vers la maison en la tenant, la tête en bas par les pattes, et c'est alors qu'elle a lâché un jet de fiente si puissant que j'en ai pris plein la figure, lunettes et moustache comprises.



Après m'être douché et changé, j'ai ramené la cane à sa ferme et la mémé, la mère de Fernand, m'a dit, dans son délicieux mélange de français et de patois, une chose étonnante : « Oh, celle-là, elle est trop dure, je ne la vendrai pas à Montauban, j'irai la vendre à Caussade ». Je me suis dit que je n'irai jamais acheter un canard à Caussade.

Le soir même, retournant au bord de l'étang, je constatais avec stupeur que le mâle était allé chercher une autre femelle. J'ai crié et gesticulé et la cane s'est envolée vers la ferme, suivie du mâle et ils ne sont jamais revenus ».

Un Villemadais nous a raconté qu'il a fait lire **Villemadé d'antan** dans son village d'origine qui s'appelle Baeid et qui se trouve sur la côte méditerranéenne de la Syrie. Pour cela, il a fallu le traduire dans la langue locale qui est l'araméen. D'autres nous ont parlé de lecteurs à Paris, à Nice...

Proverbe occitan

Escampa farina amassa bren.

Celui qui gaspille la farine ramasse du son (celui qui gaspille n'a pas de quoi manger).

Terminons par **un poème** dans lequel Sylvie Brousse-Bournet évoque ses souvenirs d'enfance à Villemade « **Ma famille, les arbres** ».

Les branches à l'automne d'un souvenir d'enfance...

Entre les cousins arbrisseaux et l'arrière-arrière-arrière-grand-père le cèdre du Liban, je joue avec tonton tronc à cache-cache à l'orée de la vie. Un jeu de scène, comme un roseau, les humeurs sur un radeau, je plie et flotte sur les prés verts d'un succès printemps.

Sous le pêcher du curé, j'en viens à prier, cueillir le fruit fendu. Je ramasse Pater et deux Je vous salue Marie, sous le porche de mes croyances en fleur. A la porte du poulailler, j'en équeute les longs et durs haricots des catalpas de papa. Je croque les étamines sucrées de la glycine du bord de la Nationale devant chez mémé. Et au goûter des tartines, installée au salon de jardin sous le tilleul à colle, le regard s'extasie devant le manège de l'essaim amarré aux replis de son mât déformé.

Le grenadier s'épanouit à travers la fenêtre carrée des commodités. Sa fleur épaisse et rouge luisante éclaire les mauvaises odeurs de la fosse d'à côté.

Il reste l'image de papa muni de son opinel ouvrant le fruit, croquant les grains, mâchonnant et mitraillant les pépins avec force pour les recracher.



Un été de souvenirs et tous les autres étés des arbres... Souvenir du fruit cueilli sur la branche...

Les journées passées sous les cerisiers. Le chemin chaotique assis derrière le Kramer, au bord de la remorque à plateaux vides. Les paniers et leurs crochets, les morceaux de Dépêche d'un Midi usé en fond. Mémé suit derrière, son panier personnel à la main. On s'assied à l'arrière après le timon, et surtout pas près de la roue car c'est dangereux.

Il y a toujours un sac à commissions avec des bouteilles bien fraîches enrobées d'une autre Dépêche et une pile de verres à losange dans un torchon à carreaux.

On fait suivre aussi les escabeaux et le grand percheron, le fameux « escaraou » de tonton Jeannot. Un tronc effilé très long percé de quelques barreaux de l'Honor. Objet périlleux calé minutieusement. Moyen de grimper plus haut, là où les cerises sont plus belles. C'est l'affaire du tonton, et son chapeau bavarois en feutre vert à la plume de chasseur.

Bien sûr, il y avait les fameuses échelles grises en fer soudé de papa qui pesaient dix tonnes.

Les enfants, on aidait un peu à branche basse. On jouait surtout beaucoup. On entendait parler du pays, du monde plus loin, de la politique... On mettait les cartons au fond des plateaux. Leurs lattes en peuplier fraîchement débitées de chez Castel dégageaient une odeur toute particulière.

A la pause à boire, on se retrouvait tous ou presque sous le même arbre aux fruits précieux de l'ombre. Certains s'asseyaient malgré l'inconfort des mottes de terre.

On avançait le tracteur afin de protéger la récolte. D'autres profitaient des places assises au bord de la remorque à portée des cageots pleins. Nos mains caressaient les rondeurs et retiraient quelques fendues ou piquées par les étourneaux. Nos petites bouches engloutissaient les plus jolies, les queues stockées dans la poche pour les tisanes de la cousine.

Nous repartions tâchés à jamais !

Et puis il fallait emporter la cueillette familiale au marché-gare avec l'estafette grise. J'y allais à mon tour et ne manquais surtout pas de mettre mes pieds sur la grande bascule au moment de la pesée. Pas vue, pas prise !

Quelques branches d'hier...

Il reste le puits en face de l'étable à cochons. Au retour du Garabet, on s'y rafraîchit comme dans un rituel de purification après ce jeu de mains au panier.

Le petit pont bordé de poiriers à l'âge de pépé ne sert plus guère.

De puis lors, les cerisiers ont pris le chemin de mémé... Celui du ciel, au pays des sans racines, là où la sève céleste coule à flot...



VILLEMADE D'ANTAN



N° 85

Mai 2013

Avant la Révolution de 1789

Dans le n° 16 de Villemade d'antan « histoire de Villemade », nous avons donné quelques éléments de l'histoire de Villemade avant la Révolution de 1789. Voici quelques éléments complémentaires que nous avons pu glaner depuis.

Commençons par un document très précieux, « la Charte des Coutumes d'Islemade », rédigée le 10 décembre 1371, en occitan (qui a été la langue officielle pour l'Occitanie jusqu'au XVI^e siècle). Villemade s'appelait à l'époque Islemade. Une charte des coutumes est un document qui établit les privilèges d'une communauté concédés par le seigneur. Cette charte, écrite sur une peau de mouton, est conservée en très bon état aux Archives départementales. Nous pouvons trouver le texte complet (en occitan et sa traduction en français) dans un numéro spécial du Bulletin municipal de Villemade de 1990 qui célébrait le bicentenaire de la municipalité. À cette occasion, Georges Passerat, alors secrétaire de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, a donné une conférence et nous lui devons les quelques explications qui suivent.

Le seigneur de l'époque, Mathias de Thozet, concède des privilèges importants, même s'il nous est difficile aujourd'hui d'en mesurer la valeur. « Ainsi, dans le petit village de Villemade, une population jouit de libertés les plus étendues et cela n'existait que dans de rares communautés ... Les trois consuls qui régissent la communauté sont renouvelés chaque année et peuvent choisir leurs successeurs. Ils ont des privilèges exclusifs dans divers domaines, police, justice, voirie, par rapport à ceux du représentant du seigneur, que l'on appelle le bayle. Ils conservent les archives, ils possèdent le sceau communal, ils contrôlent les poids et mesures, ils exercent la justice, y compris la torture, et une liste très détaillée des délits est établie... Ils avaient aussi le droit exorbitant de créer des impositions sur les habitants ou des amendes, ils avaient la garde du fort qui serait construit pour la défense du village et d'en avoir seuls les clés. » Cette charte est signée par le seigneur nommé plus haut, par deux consuls, Bertrand Olier et Michel Chalamo, elle se termine ainsi : « Moi, Géraud de Furno, notaire, j'ai signé et souscrit le présent instrument public et y ai apposé mon seing accoutumé ».

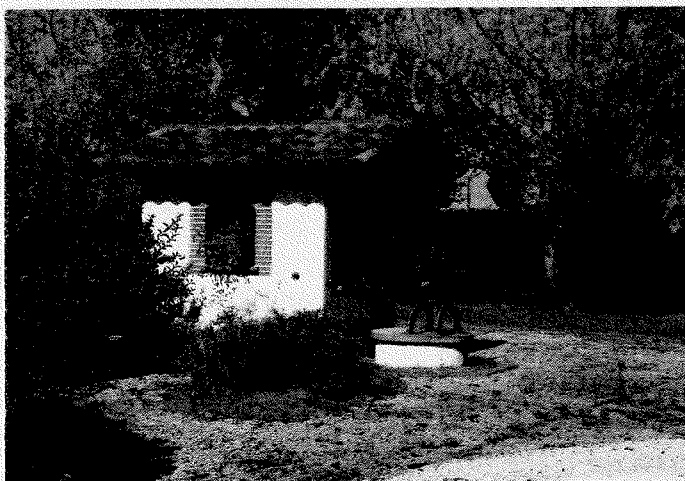
Voici, à titre d'exemples, trois articles de cette charte : l'article 21 « Si quelqu'un est pris en adultère ou convaincu d'adultère dans le dit lieu (Villemade), en présence des consuls il paiera pour la justice 100 sols de Cahors et s'il n'a pas de quoi payer il courra la ville tout nu (que corro la vila nutz) ». L'article 32 : « Si quelqu'un prend de nuit dans un jardin clos ou non clos des poireaux, des aulx, des oignons et autre jardinage

(pors, alhs, sebas o outra ortalessa) sans la permission du propriétaire (contra la voluntat d'aquel de qui es), qu'il paie pour la justice 60 sols de Cahors et répare le dommage, et selon la nature du fait les consuls pourront le punir plus ou moins à leur volonté ». Et l'article 36 : « Que toute personne puisse prendre et chasser les lièvres, les lapins et autres animaux



sauvages (lebres, conilhs et autras salvasinas) dans la juridiction de Villemade, excepté dans les lieux et les clapiers réservés par la coutume ».

D'autres renseignements sur l'histoire de Villemade sont tirés de trois livres (que l'on trouve à la bibliothèque de Villemade) : « Al canton, canton de Montauban », « Montauban, au gré du temps, au fil des mots » de Christian Stierlé (Privat 2009) et « Vivre en ville au temps des papes d'Avignon Montauban 1317-1370 » d'Emmanuel Moureau (éditions la Louve 2009). Villemade fut fondé en **1144** par le comte de Toulouse (la même année que Montauban) qui offre à l'abbé supérieur de l'abbaye de St Théodard à Montauriol (l'endroit où se trouve le Conseil général à Montauban) un lieu pour fonder Villemade en association avec lui. Cette association ne s'est pas faite sans difficulté car il a fallu un long procès à Rome pour que le comte de Toulouse, Alphonse donne à l'abbé de St Théodard ce qui lui revenait.



En **1298**, les consuls de Montauban se plaignent des taxes prélevées à Villemade sur chaque barque chargée de vin qui allait à Bordeaux.

En **1327**, Pierre-Raymond de Bistour, moine de Montauban et neveu du premier évêque de Montauban décédé, reçoit le prieuré de Villemade. Il est sacristain de l'abbaye bénédictine St Théodard de Montauriol et il perçoit la moitié des dîmes (des taxes) de la paroisse de Villemade dédiée à st Fabien et st Sébastien située dans le diocèse de Cahors. Ces taxes sont payées en blé, vin

et carnelage (le carnelage est le bétail ou la viande).

En **1346**, les fourches patibulaires, qui étaient sur la place publique, sont déplacées sur les bords du Tarn. Précisons qu'il s'agit de deux colonnes avec une barre transversale à laquelle on pendait un condamné et où on le laissait pour que les passants le voient jusqu'à ce que les oiseaux de proie le dévorent.

La famille Bonis, riches commerçants de Montauban, dont on a retrouvé des cahiers de comptes, devaient avoir des liens avec Villemade car, en **1347**, deux enfants Bonis, morts de la peste, sont enterrés à Villemade. Et dans les cahiers de compte, on trouve souvent des affaires faites ou des créances avec des Villemadais. La famille Faure Molinier, qui travaille des terres leur appartenant, leur doit de l'argent pour des épices, du méteil (c'est un mélange de céréales, traditionnellement blé et seigle), des fèves, du poivre et un timon d'araire. Une autre famille, Marti Combas, qui habitait à la Pointe, leur doit aussi de l'argent, ainsi que les consuls de Villemade et un forgeron nommé Guasbert.

Les **photos** page 1 : un balet « amélioré » route de Montauban
page 2 : un puits « amélioré » chemin de Lestang.

Proverbe occitan

Tot can que japa al jaç, tot òme que s'abilla al lech, tota fenna que cort la nueit, d'aquela raça n'en cal pas.

Tout chien qui aboie couché, tout homme qui s'habille au lit, toute femme qui court la nuit, de cette race il n'en faut pas.

Le samedi 1^o juin à 18 h 30 à la bibliothèque municipale, rue de la Mairie, une ancienne élève de l'école libre de Villemade présentera le livre qu'elle vient d'écrire dans lequel elle raconte ses souvenirs sur son école et sur Villemade.



VILLEMADÉ D'ANTAN



N° 86

Juin 2013

Avant et pendant la Révolution

En 1360, Villemade est la cause indirecte d'une bataille rangée entre des chanoines à Montauban. Voici ce qui s'est passé : Jean Toset, bourgeois de Montauban, est seigneur de Villemade. Il fréquentait les cathares et il a été condamné à porter une grande croix cousue sur ses habits et à partir trois ans en croisade pour défendre Constantinople. Le 13 janvier, son épouse, Marquesa, meurt. Les chanoines de la Collégiale (située à Sapiac) veulent participer à l'enterrement mais ils trouvent les portes de la ville fermées pour cause de guerre (ils doivent vraisemblablement se présenter à la porte située en haut de la côte de Sapiac, à l'entrée de la rue des Carmes). Comme ils sont brouillés avec les chanoines de la cathédrale (située en ce temps-là à Montauriol), ils pensent que ce sont ces derniers qui ne les veulent pas à l'enterrement. Ils repartent chez eux, ils s'équipent d'armes et d'armures dissimulées sous leurs capes et arrivent à passer par la porte du Moustier. Mais là, les autres chanoines les attendent, armés eux aussi, les attaquent et sont les plus forts. Submergés, les chanoines de Sapiac s'enfuient avec des blessés graves. Du coup, on ne sait pas comment s'est déroulé l'enterrement de l'épouse du seigneur de Villemade !

La même année, 1360, dans les livres de comptes de la famille Bonis, commerçants de Montauban, on apprend qu'un de ses fermiers, qui s'appelle Estève Salona, a été blessé par des soldats à Villemade. Sans plus de précisions. L'époque n'est pas des plus calmes. Cette même année, l'armée anglaise s'est emparée de Montauban, qui a été repris neuf ans plus tard par les armées du roi de France.

En 1371, sur les trois consuls en exercice à Villemade, un seul est noble ou bourgeois ennobli, les deux autres sont laboureurs ou cultivateurs.

En 1379, Ratier de Belfort est représentant du roi à Montauban et il s'avère être un tyran. Il s'acoquine avec une bande de routiers (ce sont des bandits de grands chemins, souvent des mercenaires militaires démobilisés qui, pour survivre, pillent les campagnes et détroussent les voyageurs). Ces routiers dévastent Loubéjac et Villemade, capturant le bétail, pillant les récoltes et rançonnant les habitants. Probablement, il s'agit d'un règlement de comptes entre Ratier de Belfort et des bourgeois montalbanais qui ont soutenu les Anglais et qui possèdent des propriétés dans ces deux villages. Mais ce sont les habitants qui « trinquent ».



Entre 1560 et 1567, l'église de Villemade est ruinée par les guerres de religions.

En 1621, le roi Louis XIII échoue dans le siège de Montauban à cause du manque de munitions, des difficultés d'approvisionnement, des épidémies et aussi de la résistance des montalbanais. Parmi les chefs de la résistance montalbanaise, on trouve le baron de Villemade. Le roi, qui était installé d'abord à Piquecos puis à Montbeton, lève donc le siège le 14 novembre mais, nous dit la chronique, ravage les alentours et fait brûler les châteaux et maisons des environs. Il est probable que Villemade a dû subir ces ravages.

Les 6 et 7 juillet 1625, l'armée du roi de France traverse le Tarn à Villemade et fait à nouveau des dégâts jusqu'à la tour de Capou et au quartier de Bas-Pays.

En 1650, un temple vient d'être bâti à Villemade, mais, le 23 août 1685, les protestants « s'engagent à faire leur salut dans la religion catholique ».

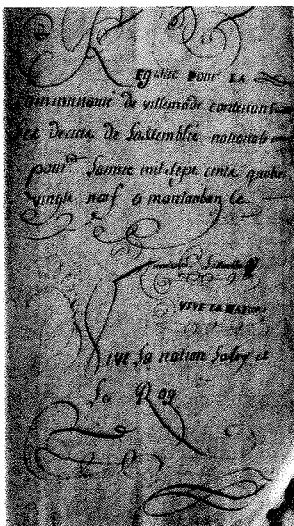
Les années 1692-1694 sont des années noires, à cause du froid, de la guerre et donc de la famine. Le

prix du blé a doublé d'une année sur l'autre. L'intendant de Montauban interdit de vendre du blé aux gens des alentours, le réservant aux habitants de la ville. « Les misérables habitants des villages voisins trouvent le marché vide ». Une sédition commence, le commerce est rétabli et les gens de Villemade peuvent s'approvisionner.

En 1766, une inondation ravage Montauban. Un rapport du 1^o échevin de la ville (l'équivalent du maire) nous la décrit en détail : les eaux montent du 14 novembre 9 h jusqu'au 19 novembre 7 h. Il note que l'inondation a occasionné la submersion de plusieurs villages voisins situés dans la juridiction de Montauban et a produit les plus grands ravages. Il n'est pas question de victimes : peut être que les gens ont eu le temps de partir, la montée des eaux s'étant faite lentement.

En 1780, on peut lire dans un rapport administratif : « On trouve à Villemade beaucoup de mûriers, mais les inondations des deux rivières nuisent beaucoup aux productions ». La culture des mûriers à Villemade s'explique par la présence d'entreprises de soierie à Montauban)

Nous aimerions bien savoir ce qui s'est passé à Villemade **pendant la Révolution de 1789**. La mairie possède dans ses archives un gros livre (format 25x35) copié à la main intitulé « Enregistrement des lois et décrets pour l'année 1789 ». Il contient toutes les lois faite à Paris, en particulier celles concernant la constitution des communes, les modes d'élection, la liste des départements (dans laquelle ne figure pas le Tarn-et-Garonne, qui n'existe pas encore). Évidemment il ne nous dit rien sur ce qui s'est passé à Villemade. Mais ayons une pensée pour le copiste qui a travaillé à retranscrire tous ces décrets et lois et pour tous ceux qui ont sans doute travaillé pour les 36000 communes de France (voir photo ci-jointe).



Nous avons pu glaner quelques renseignements aux Archives départementales et dans le livre de Jean-Michel Garric « Chronique de la Révolution à Montauban ».

Au début de la Révolution, le seigneur de Villemade s'appelait de Bouillac.

Le **23 mai 1790**, le maire de Montauban, de Cieurac, acquis à la contre-Révolution, fait avertir Villemade de laisser, le cas échéant, libre passage à un régiment de cavalerie venant de Bordeaux pour contrer un détachement venant aussi de Bordeaux qui vient remettre de l'ordre à Montauban (après le massacre des gardes nationaux par la foule ameutée par les contre-révolutionnaires le 10 mai 1790. Une plaque sur le Théâtre municipal de Montauban rappelle cet événement).

Le **24 juin 1790**, les représentants de Villemade (avec beaucoup d'autres) se réunissent dans l'église St Joseph à Montauban pour élire les députés qui iront à Paris le 14 juillet pour la fête de la Fédération.

Le **9 février 1791**, un arpenteur vient vérifier et estimer quelques champs appartenant à la paroisse, dans le cadre de la réquisition et de la nationalisation des biens d'Église . Un des acheteurs est M. Paga-Langle, premier maire de la commune. Le 2 fructidor an II (19 août 1794) le maire et les officiers municipaux de la commune de Villemade certifient « que toute l'argenterie servant au culte catholique a été remise au directoire du district de Montauban ».

Le **21 mai 1791**, les paroissiens de St Hilaire ont refusé d'assister aux messes du curé qui a signé la Constitution civile du clergé. La municipalité montalbanaise fait fermer l'église. Elle sera rouverte au culte le 22 novembre 1795.

Le **4 juillet 1794**, la commune de Villemade remet à Montauban 30 bottes de saule et 15 de coudriers destinées à la fabrication de la poudre. Ce bois est entreposé dans l'église de Sapiac (il y a une fonderie de canons dans l'Ancien Collège).

Proverbe occitan

S'es pas jamai vist un can japar al jaç.

On n'a jamais vu un chien aboyer couché (quand on parle, on se redresse).



VILLEMADE D'ANTAN



N° 87

Septembre 2013

Depuis la Révolution

Sur ce qui s'est passé à Villemade **depuis la Révolution**, nous avons deux sources principales très intéressantes, malheureusement partielles : d'abord deux grands livres dans lesquels sont consignés les arrêtés du maire de 1823 à 1899 et de 1904 à 1932, et d'autre part les comptes-rendus des séances du Conseil municipal de 1867 à 1890 et de 1916 à 1956. Nous y ajoutons les résultats des recherches faites aux Archives départementales par Mme Sylvie Fallières, qui fait partie de l'équipe « Villemade d'antan ».

1- Parlons d'abord des maires de Villemade. Institués en 1789, les **maires, adjoints et conseillers municipaux** sont nommés par le préfet jusqu'en 1830. Notre premier maire a été Paga-Langle Jean-Honoré de 1790 à 1793, suivi de Blanquefort Guillaume de 1793 à 1808, de Boyé Jean dit Marc de 1808 à 1818, de Falby Jean-Baptiste de 1818 à 1828 et de Presseq Jean-Pierre de 1828 à 1830.

Jean Boyé était Maître de postes, c'est-à-dire chargé de fournir sur un certain parcours les relais nécessaires au service des postes qui assurait le transport des passagers. Il en obtint le Brevet en 1791 et démissionna en 1795.

De 1830 à 1848, les conseillers municipaux sont élus (par moitié tous les 3 ans) mais le maire et l'adjoint sont toujours nommés par le préfet. Se sont succédé Boyé Etienne de 1830 à 1831, Paga-Langle Jean-Pierre de 1831 à 1846, Combébiac Antoine de 1846 à 1848. Notons qu'en 1831, quand le maire invite ses conseillers municipaux à signer le procès-verbal des élections, deux « déclarent ne savoir » (ils sont donc analphabètes).

C'est à partir de 1848 que les conseillers municipaux élisent le maire et l'adjoint. Cette année-là, une commission municipale provisoire est nommée avec Valeye comme président. Puis le nouveau maire est élu, Boyer Jean fils de 1848 à 1867. Se succéderont ensuite Gineste Jean de 1867 à 1870, Castel Théophile de 1870 à 1871, Gineste Jean de 1871 à 1881, Combébiac Etienne de 1881 à 1903, Padié Bernard de 1903 à 1904, Dagrاند Paul de 1904 à 1925, Forest Amédée de 1925 à 1936, Combébiac Jules de 1937 à 1942.

En 1942-1944, les maires sont nommés par le préfet : Quèbre Jean en 1942-43 et Gineste Paul en 1943-44. En 1944, Combébiac Jules, avec 5 autres conseillers, retrouve son poste, 6 autres sont nommés. Quèbre Jean est élu de 1945 à 1947, Ouvrié Clément de 1947 à 1971, Castel Roger de 1971 à 1977, Taillefer Bernard de 1977 à 1981 et Labruyère Francis en 1981.

Jusqu'en 1848, maires, adjoints, mais aussi les officiers de la Garde Nationale, les cantonniers, les



gardes-champêtres et les instituteurs prêtent serment au moment d'entrer en fonction. Ainsi en 1823, Jean Serre, ancien militaire, prête serment en tant que garde-champêtre devant le juge de paix, debout, découvert et en levant la main droite : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Charte, soumission aux lois du Royaume et de remplir fidèlement et équitablement mes fonctions ». Il est noté dans un registre qu'en 1867, le maire encore prête serment « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ».

En avril 1848, se déroulent à la mairie les élections des officiers de la Garde nationale. Au moment du dépouillement, un « tumulte » se produit à tel point qu'on est obligé de lever la séance et de brûler les bulletins qui sont dans l'urne. Le président de la Commission note les noms de ceux qui, à son avis, ont fomenté le tumulte et précise qu'ils l'ont fait « pour obtenir la nomination de personnes hostiles aux nouvelles institutions ».



Il faut rapporter aussi une ou plutôt des élections très chaudes en 1936-1937. Les motivations des protagonistes ne sont pas données mais sont sans doute liées au contexte politique national.

Le 6 septembre 1936 donc, les 12 conseillers sont réunis pour élire le maire car le maire en exercice depuis 1925, Amédée Forest, a démissionné. 1° scrutin, aux 2 premiers tours Thomas Gineste 6 voix, Quèbre 6. Au 3° tour Gineste 6, Quèbre 5, Miramon 1.

Gineste est élu mais il démissionne. 2° scrutin Gineste 7, Quèbre 5. Gineste est élu mais il démissionne.

Le 27 septembre, les 12 conseillers remettent ça. 1° scrutin : aux 2 premiers tours, Quèbre 6 voix, 6 autres conseillers obtiennent chacun 1 voix. Au 3° tour, Quèbre 6, Forest 6. Forest est élu au bénéfice de l'âge, mais il démissionne. Le 2° et le 3° scrutins se déroulent comme le 1°, donc Villemade se retrouve sans maire.

Le 17 novembre, un décret du président de la République Albert Lebrun, signé aussi par le ministre de l'Intérieur Salengro, institue une délégation spéciale de 3 membres pour remplir les fonctions du conseil municipal : Jules Combebiac, Pierre Constans, Cyprien Chambart.

Le 3 janvier 1937, nouvelles élections. 1° scrutin, aux 3 tours Combebiac 6, Forest 6. Au 3°, Forest est élu au bénéfice de l'âge mais il démissionne. 2° scrutin Combebiac 6 et votes blancs 6. Combebiac est élu maire.

Les photos de la page 1 : l'ancienne mairie, actuellement bibliothèque
de la page 2 : la mairie actuelle.

Proverbe occitan

Tu, parlaràs quand las aucas pissaràn.

Toi, tu parleras quand les oies feront pipi (c'est ce qu'on disait aux enfants pour les faire taire).



VILLEMADÉ D'ANTAN



N° 88

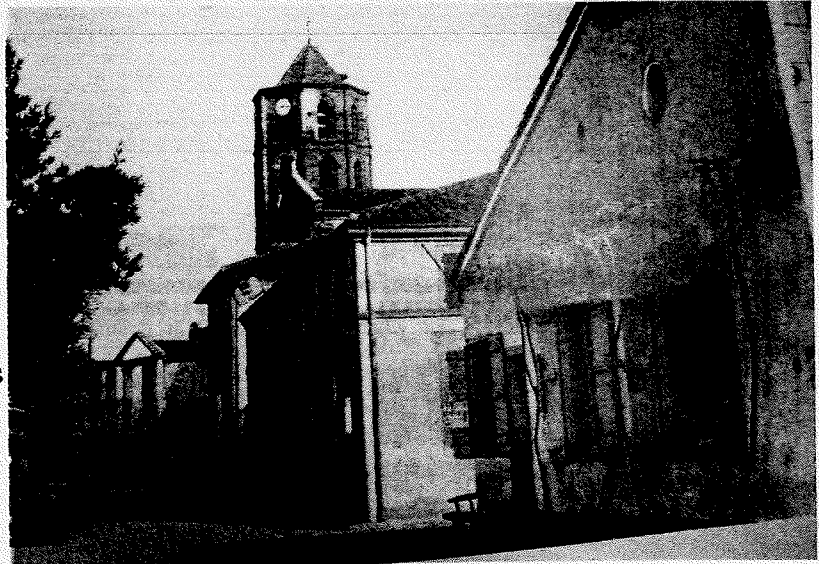
Octobre 2013

Depuis la Révolution (2)

Intéressons-nous maintenant aux « **arrêtés du maire** ». Il s'agit de tous les procès-verbaux que le maire ou son représentant a été amené à faire, suite à des plaintes ou à des événements extraordinaires. La plupart du temps, le maire recevait le plaignant à la mairie puis, avec plusieurs témoins, allait vérifier sur place et, dans le cas de vols, fouillait les maisons des voisins ou des suspects. À travers tout ce qui est dit, souvent dans un style fleuri, on devine la vie des gens de Villemadé, leurs misères, leurs soucis, même s'il n'est question que d'événements négatifs (pour les événements heureux, on n'avait pas recours aux arrêtés du maire !).

Dans le premier registre, qui va de 1823 à 1899, il est question de la **Garde Nationale**, héritage de 1789 (elle a été créée à Villemadé en 1792), composée des hommes de la Commune qui élisent leurs officiers et sous-officiers. Par exemple en **1846**, Jean Carayon est élu capitaine, Jean-Baptiste Sabatier lieutenant, Pierre Laporte, dit Martingal et Louis Valeye sous-lieutenants. En **1870**, est écrit le règlement du service ordinaire de la Garde. Tous les dimanches à 13 heures, tous les gardes sont convoqués sur la place du village aux exercices qui ne doivent pas durer plus de deux heures, les gradés préparent ces exercices tous

les samedis soirs à la mairie, tous les ans il y a une revue générale (armes et effets) ; pendant les réunions, exercices et revues, interdiction de parler sans autorisation ; en cas de besoin de la Garde, il faut avertir le maire qui fait sonner le tocsin pour rassembler tous les gardes, il faut être en tenue convenable pour se présenter aux exercices et aux revues et il est particulièrement recommandé d'être chaussé de souliers.



Tous les ans, début septembre, le maire, après vérification de la maturité des raisins par une commission, proclame les **bans des vendanges** (voir le numéro 73 de Villemadé d'antan).

Le 15 septembre **1822**, ordonnance de police du maire : « Par respect de la religion et pour le maintien de la tranquillité publique... il est défendu à tout cabaretier de donner à boire et à manger les jours de dimanches et fêtes pendant les offices divins depuis 10 h du matin jusqu'à midi et de 3 h à 4 h du soir (les voyageurs sont exceptés de la présente disposition)... Les cabarets seront fermés chaque jour à 9 h du soir du 1^o octobre au 1^o avril et à 10 h du 1^o avril au 1^o octobre... Tous les aubergistes de la commune devront avoir un registre timbré, coté et paraphé par le maire pour inscrire sans aucune lacune les noms, prénoms, qualités, domicile, la date d'entrée et de sortie de tous ceux qui couchent chez eux, même une seule nuit ». Le 24 juillet 1825, le garde-champêtre dresse un procès verbal à un contrevenant à cette loi relative à la célébration des fêtes et dimanches.

Pour la fête du village des 15,16 et 17 août 1868, M. Crouzet, de Villemade, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

En 1874, le maire publie une circulaire du juge de paix sur l'ivresse, des affiches doivent être apposées dans les débits de boissons, les récidivistes doivent être inscrits sur un registre...

En 1905 les bals publics sont interdits dans les deux cafés le dimanche 13 août de 5 h jusqu'à 11 h du soir « parce qu'ils portent atteinte à l'éclat de la fête ». Cette interdiction sera renouvelée chaque année. En 1916, le maire ordonne la fermeture des cafés à partir de 10 h du soir (sur ordre du préfet, ce n'est pas dit mais on devine que c'est à cause de la guerre).

Concernant la **santé publique**, en 1825, on trouve cette ordonnance : « Considérant les grands maux qui peuvent résulter pour les administrés et pour l'humanité en général de la quantité de chiens enragés qui vaquent en cette saison dans nos campagnes et notamment dans la commune de Villemade et lieux circonvoisins, considérant encore qu'on ne saurait prendre assez de précautions pour arrêter les progrès d'un mal aussi dangereux pour la société, vues les plaintes... », il faut tenir les chiens constamment attachés et « le garde-champêtre est autorisé à tuer les chiens vaquants (sic) ». En 1905, nouvel arrêté sur les chiens enragés parce qu'un habitant a été mordu par son propre chien enragé.



Toujours dans le domaine de la salubrité publique, en 1835, « il est interdit de jeter des ordures dans les ruisseaux, fosses, viviers, mares et autres lieux dont les eaux sont stagnantes, de laisser séjourner sur les places publiques et chemins fumiers et autres immondices. Les propriétaires et cultivateurs sont invités à éloigner de leur habitation les eaux grasses et les fumiers qu'on a l'habitude de laisser croupir devant la demeure, ces foyers de putréfaction suffisant ordinairement pour donner naissance à cette cruelle maladie connue sous le nom de

choléra et à tenir leur maison propre et à l'aérer... Les délinquants seront poursuivis ».

En 1932, interdiction de laver linge, légumes, voitures sur la place publique (où il y avait un puits).

En mars 1930, interdiction est faite de toucher aux épaves après l'inondation. Un régisseur comptable est nommé pour le paiement des indemnités aux sinistrés (Henriette Fournier).

Les photos sont des reproductions de vieilles cartes postales. Page 1 : la rue de la Mairie avec, sur la droite, le vieux café Delbreil.

Page 2 : la place de l'Église avec le puits et son petit édifice.

Proverbe occitan :

Cada còp que brida, sèlo pas.

Quand on a mis la bride (du cheval), on n'a pas encore mis la selle (attendez pour voir si celui qui se vante fera ce qu'il dit).



VILLEMADÉ D'ANTAN



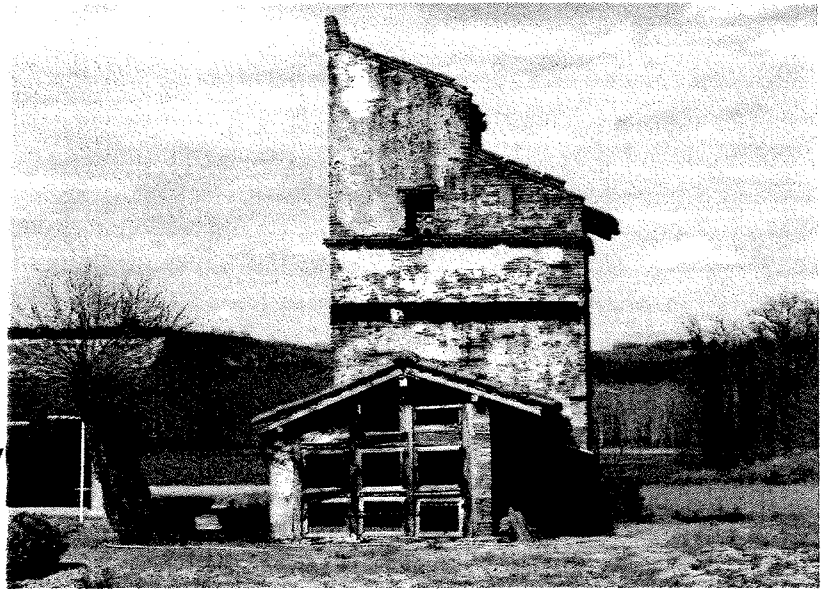
N° 89

Novembre 2013

Depuis la Révolution (3)

Dans le livre des arrêtés du maire, à douze reprises, il est question de **noyades**. On vient avertir le maire, il va constater sur place avec des témoins, essaie de reconnaître le corps et de s'assurer que la victime ne porte pas de traces de violence. La plupart des corps sont retrouvés à l'écluse. Il est question d'un montalbanais de 22 ans, tondeur d'étoffe, d'un homme de 29 ans originaire de Martissan, garçon cordonnier à Albefeuille, d'un homme de 78 ans de l'Honor-de-Cos, mendiant, d'un soldat du 6° bataillon de chasseurs de Montauban, d'un homme de St-Hilaire de 44 ans. Parfois, cela se termine bien. Une barque arrive de Montauban (le 10 février 1843), chargée de deux armoires et menée par un jeune homme et sa « prétendue » qui vont bientôt se marier, le jeune homme tombe à l'eau et l'éclusier Bernard Poujade intervient et le sauve de la noyade. Dans un autre cas, l'éclusier raconte avec beaucoup de détails comment il a failli se noyer en sauvant quelqu'un qui s'est agrippé à lui et qu'il n'a dû leur salut qu'à deux matelots qui de la berge lui ont tendu une perche.

À deux reprises, on cite Louis Padié, 14 ans, qui sauve Antoine Laporte, 11 ans, qui se baigne dans l'Aveyron et qui est emporté par le courant (en 1861) et, trois ans plus tard, un jeune domestique, également dans l'Aveyron. Une villemadaise a le souvenir d'une noyade de trois personnes de la même famille dans le Tarn dans les années 1930. En 1892, il est question d'un homme de 80 ans qui a disparu le 26 juillet vers 2 h du soir et qu'on a retrouvé le matin du 27 dans la rivière du Tarn. « Cette mort relève d'un suicide. De ce fait, un refus de sépulture ecclésiastique a été donné ».



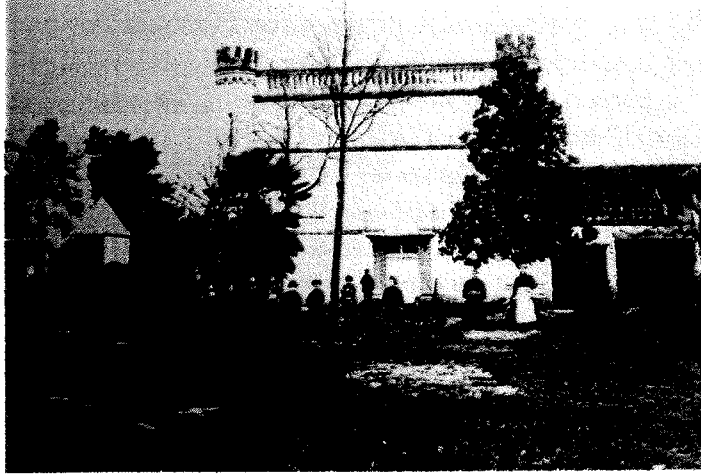
On vient souvent porter plainte au maire pour **vol**. Un prévenu de la maison d'arrêt de Montauban écrit au maire « d'avoir la bonté de faire toutes les perquisitions nécessaires pour découvrir les effets volés ainsi que les auteurs du vol » (on lui a volé des rideaux de fenêtre dans sa maison de Villemadé).

M. Delprat, charpentier, a trouvé 4 sacs de toile contre une meule de paille, ils contenaient du blé volé dans un moulin de Montastruc. Aimée Orliac, veuve Gardelle, se plaint d'un vol de 4 draps, de robes, jupes, tabliers et mouchoirs plus un titre de pension qui était caché dans un drap. Louis Ferret, éclusier à la Pointe, se plaint d'un vol avec effraction sur le chantier de l'écluse qui travaille à l'achèvement de la digue, 257 F ont disparu. Le maire perquisitionne chez J.S. à la Pointe « nous l'avons sommé d'ouvrir tous ses appartements », l'argent n'est pas retrouvé mais par contre on trouve différents outils volés sur le chantier.

C'est souvent du bois qui est volé, des bûches, des fagots, des sarments, des raisins. On découvre ce qui a été volé chez un voisin qui déclare « avoir eu la faiblesse de commettre ce délit, que c'était

pour la première fois et que ce serait la dernière ». Certains camouflent leur larcin sous de la paille ou dans un coin obscur de la maison, mais, dans la plupart des cas, ils sont démasqués. Jeanne Lescure se plaint du vol de 8 à 10 poules. À Jean Contrasty, faiseur de charrues à Minvielle, on a volé des écheveaux de fil et des assiettes. À Jean Cougoulou, journalier qui habite au chef-lieu de la commune, on a volé 25 gerbes de blé que l'on retrouve chez son gendre qui refuse de les rendre.

Pierre Estampes, de Villevieille, porte plainte : il a mis de côté la somme de 52 F dans une armoire fermée à clé pour payer une dette. Deux jeunes couturières sont venues chez lui confectionner une robe pour sa fillette de 5 ans et il leur a donné la clé de l'armoire. Après leur départ, il constate que l'argent a disparu. Les deux jeunes filles, interrogées, nient. Le lendemain, après une nouvelle comparution devant le maire du plaignant et des deux jeunes filles, le dossier est transmis au



procureur du roi.

Plusieurs pages nous décrivent un vol à l'église le 19 janvier 1949 « à l'aide d'escalade et

d'effraction ». Un jeune homme « avec une veste gris blanchâtre » a été aperçu dans les parages. La manière dont il a dû s'y prendre pour s'introduire dans la sacristie, pour forcer le meuble à trois serrures et pour prendre la fuite, nous est décrite de façon très circonstanciée comme dans un roman policier.

Sept pages racontent dans le détail ce qui s'est passé le 1^o avril 1850. Jean Testut, de

Boy, est réveillé en sursaut par les aboiements de son chien et constate que des individus volent des carpes dans son vivier avec un filet. Il rentre s'habiller, car il était en chemise, et va chercher son voisin, Jean Gasc, et tous deux, armés l'un d'une sarcelle et l'autre d'une masse, vont à l'assaut des voleurs qui ont recommencé leur pêche. Ils sont deux voleurs, l'un de Villemade et l'autre de Montbeton. Une bagarre s'ensuit, deux s'empoignent et roulent dans le fossé, il y a des blessures. M. Gasc va au secours de M. Testut, mal en point dans le fossé, un des voleurs, « poussé par la lâcheté la plus détestable », en profite pour lui faire trois blessures. Les voleurs s'enfuient, l'un crie : « Je vous étranglerai chez vous ». Le lendemain, l'enquête démontre que les deux voleurs sont deux cousins, qu'ils ont bénéficié de la complicité d'un autre cousin et d'un oncle, voisins de M. Testut. On retrouve d'ailleurs chez celui-ci le filet couvert de vase fraîche.

Le 10 avril 1856, c'est la maison de M. Daran qui est forcée : ont disparu un pistolet, 25 à 30 saucissons, 6 kgs de lard, 5 kgs de jambon, une fourchette plaquée d'argent et 5 rasoirs. Le propriétaire n'ayant aucun soupçon demande qu'on ne fasse aucune perquisition. Mais le lendemain, le maire, « considérant que la simple constatation du délit commis est un moyen insuffisant d'assurer la tranquillité de l'ordre public, que pour éviter le retour de pareils crimes il est nécessaire de faire d'actives perquisitions, quoique aucun indice ne mette jusqu'ici sur la trace du coupable », va quand même perquisitionner chez un voisin, chez qui il ne trouve pas ce qu'il cherche mais un pieu en fer volé à l'écluse et des souches.

Photos : page 1 pigeonnier et étables à lapins, 1707, chemin de Falguières
page 2 le château (vieux carte postale)

Proverbe occitan

Quand l'ironde s'en va, pren l'araire, vai laurar ; quand lo gòrp s'en va, pren la saucleta, vai sauciar ; quand la cigala cantarà, pren tas cambas, vai segar. Quand l'hirondelle s'en va, prend la charrue et va labourer ; quand le corbeau s'en va, prend la sarcelle et va sarcler ; quand la cigale chantera, prend tes jambes et va moissonner.



VILLEMADAIS D'ANTAN



N° 90

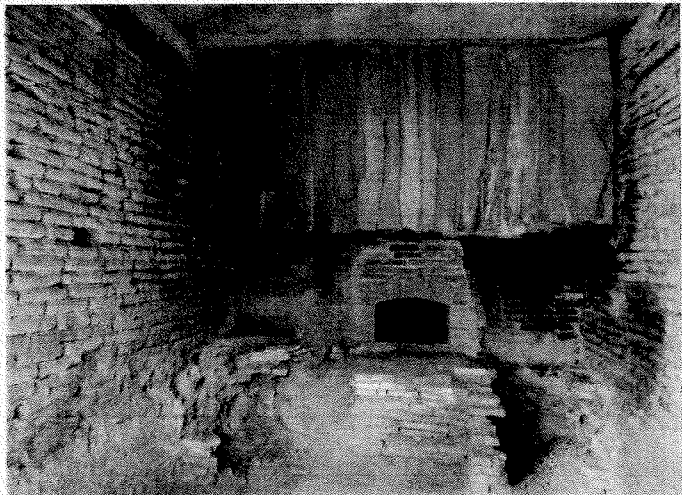
Décembre 2013

Depuis la Révolution (4)

Continuons de feuilleter le livre des arrêtés du maire. Sont soumises à plainte des **détériorations de champs ensemencés, des mésententes entre voisins, des disputes ou des bagarres**. En 1823, le garde-champêtre Jean Serre constate qu'un troupeau de brebis et un cochon, abandonnés à Nauzelongue dans un champ appartenant à M. Lescure, de Bellerive, font « des dégâts considérables ». La même année, J.B. tarde à payer un petit morceau de terrain qu'il a « usurpé » au détriment de la commune. « Comme une pareille conduite ne pût être plus longtemps tolérée sans compromettre les intérêts de la commune nous avons par le présent P.V. constaté l'insoumission du sieur... ».

En 1835, Mélanie, fille de Falby, se plaint que deux voisins et deux habitants de St-Hilaire sont passés avec leurs charrettes sur une pièce de terre ensemencée. « Il importe à la dite demoiselle d'empêcher de pareilles entreprises qui lui ont déjà occasionné des dommages considérables ». La même année, le maire, « instruit par la clameur publique que dans la nuit précédente quelque mal intentionné s'était permis de démolir une partie de l'extrémité de la muraille en briques cuites qui sert de fermeture au jardin du presbytère », va constater les dégâts.

En 1839, J.M., journalier à Cap d'Aniel se plaint que sa femme est partie de chez lui, emportant son linge et la somme de 97 F. En 1840, le maire est appelé à arbitrer une dispute entre un homme et son gendre (lequel a une pioche à la main) à propos d'une dette impayée. L'homme dit à sa fille : « Quand je taillais la vigne, ton mari voulait me casser les os et j'ai été obligé de prendre la fuite ». Le 17 janvier 1841, Jean Aurientis, garçon cordonnier chez Pierre Crouzet, cordonnier à Villemade, se plaint d'avoir été attaqué avec Antoine Gineste fils près d'une meule de paille par J.B.S., de la Pointe, qui lui a asséné un coup de bâton sur la tête, plus une morsure de chien au postérieur.



Le 31 mars de la même année, c'est l'office du soir dans l'église, le saint sacrement est exposé et le curé vient de monter en chaire. On vient avertir le maire, qui assiste à l'office, qu'un groupe de jeunes gens de Lagarde et de Barry d'Islemade arrive « dans l'intention de chercher dispute à la jeunesse du village ». M. Cousteils, journalier, essaie en vain de les dissuader. Ils arrivent devant l'église, un s'introduit même dans l'église et donne des coups de coude et de main dans le dos d'un jeune de Villemade. Finalement, le curé descend de chaire, tout le monde sort devant l'église (il y a environ 500 personnes !). Un jeune de Lagarde dit : « Ils sont trop nombreux » et ils prennent la fuite. La gendarmerie est prévenue, la soirée est calme. Cet événement semble être la suite de ce qui s'est passé quelques jours avant : le maire se trouve avec son adjoint dans la sacristie de l'église quand on vient le chercher parce qu'il y a une bagarre à « l'auberge Coustou située au tenant de l'église ». Le maire arrive à séparer les assaillants, dont une partie vient de Lagarde. Ceux de

Villemade ne voulaient pas se battre, d'autant plus que « l'un avait été surpris par le vin ». Les jeunes finissent par partir, non sans crier : « Merde pour Villemade ». Quelques mois plus tard, il est signalé que quatre jeunes gens de Lagarde sont venus se battre avec des ouvriers qui travaillent à l'écluse.

Le 13 juin 1850, deux riverains de « la mare communale, vulgairement appelée le fossé, qui se trouve presque au centre du village », sont accusés d'empiéter (75 cms sur 36 mètres de long) sur un sentier qui longe cette mare. Un soir, un voisin, Jean-Pierre Coustou, les surprend en train de pêcher dans la mare, ce qui est rigoureusement interdit. Comme « ils ne laissent aucune occasion de manifester beaucoup de haine » contre ce voisin, ils le poussent dans la mare.

En 1861, un jeune de Boy vient chercher le maire parce que son père a souffleté sa mère. Celle-ci avoue « être depuis longtemps l'objet de maltraitements inouïs ». La dispute reprend, le fils tire sa mère pour qu'elle quitte la maison, le père la retient, la frappe à nouveau et dans la bagarre le maire reçoit lui aussi quelques coups.

En 1864, Mme Marconier, épouse d'un fabricant de chaises de Montauban, ramène des chaises réparées à P.F. dit Larose qui la reçoit très mal. Quand elle lui demande de payer, « sa colère s'augmentant arrive bientôt au dernier paroxysme ; ne pouvant plus se contenir et suivant son instinct presque sauvage », il la soufflette, elle crie, il la soufflette à nouveau et la pousse dans le fossé. Cinq personnes interviennent alors pour la sauver.

Il est signalé deux **incendies** : le 19 septembre 1841, c'est la maison de

l'éclusier, Pierre Poujade qui flambe. « Ce père de famille est d'autant plus à plaindre qu'il a failli périr dans cette fatale circonstance, son corps a reçu plusieurs blessures et contusions et peu s'en est fallu qu'il ne fût victime de sa bravoure et du courage dont il a donné tant de preuves dans diverses circonstances en sauvant la vie, au péril de ses jours, à plusieurs pères de famille qui se seraient noyés dans la rivière du Tarn sans son généreux dévouement ».

Le 27 juillet 1850, un « incendie terrible » dévaste la maison (construite trois ans plus tôt) de Guillaume Contrasty, cultivateur à Cap d'Agnel. Son enfant était malade et pris de convulsion, il est allé chercher du vin pour lui en donner quelques gouttes et il a oublié sa lampe au chais. Il a perdu des barriques dont huit pleines de vin rouge, du fourrage, des pommes de terre et du bois. Les dommages de la toiture sont estimés par Joseph Chambart, charpentier. « Cet homme (M. Contrasty), qui est sans contredit aussi sage que laborieux, n'est pas riche ».

Les phrases que vous voyez entre guillemets, vous l'avez comprises, sont des citations du texte des arrêtés du maire.

Photos : à Borde Rouge, route de Falguières, le four à pain et le bâtiment dans lequel il se trouve.

Proverbe occitan

Montagna clara, Bordèus escur, aven la pluèja per segur.

Montagne claire (= quand on voit les Pyrénées), Bordeaux obscur (quand il y a des nuages noirs au nord-ouest), il va sûrement pleuvoir.

